

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 367/2022

A LA SOCIETE AKULA AFRICA Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n° MINEPST/CABMIN/JK/JMK/1489/2022, conclu avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (EPST), pour un montant total hors taxe de francs congolais-vingt-un milliards deux cent soixante millions (CDF 21 260 000 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais cent quarante-huit millions huit cent vingt mille (CDF 148 820 000).

Fait à Kinshasa, le 06/12/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i